



Traité Édouyot

Michna 2 - Chapitre 3

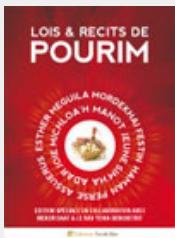
אֶכֶל פְּרֹוד אִינוּ מַצְטָרָף.
דָּבָרִי רַבִּי דָוָסָא.
וְחַכְמִים אָמַרִים:
מַצְטָרָף.
מְחַלְלִין מַעֲשֵר שְׁנִי עַל אָסִימָן.
דָּבָרִי רַבִּי דָוָסָא.
וְחַכְמִים אָסְרִין:
מְטַבְּיוֹן יָדִים לְחַטָּאת.
דָּבָרִי רַבִּי דָוָסָא.
וְחַכְמִים אָמַרִים:
אֵם נְטַמְּאָן יָדֵי, נְטַפָּא גּוֹפָן.

De la nourriture [constituée de] morceaux [séparés, ayant chacun moins de la quantité minimum les rendant susceptibles de communiquer une impureté aux autres morceaux], ne s'additionnent pas [pour en arriver à cette mesure de kabetsa] : ce sont les paroles de Rabbi Dossa ben Harkinass. Et les Sages disent : ils s'ajoutent.

On peut transférer [la sainteté des fruits] Maasser Cheni sur [un médaillon] Assimone (pièce qui n'a pas été frappée et n'a pas d'effigie) : ce sont les paroles de Rabbi Dossa ben Harkinass. Et les Sages disent : on ne peut pas transposer [cette sainteté]. (Car il est dit : Vetsarta HaKessef – la pièce doit avoir une Tsoura : une image).

Les mains [doivent être] immergées [dans un Mikwé], pour [pouvoir toucher les eaux d'aspersion] 'Hatat [de la Para Adouma] : ce sont les paroles de Rabbi Dossa ben Harkinass. Et les Sages disent : si ses mains se sont rendues impures, c'est [également] tout le corps qui s'est rendu impur [il devra donc s'immerger entièrement].

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."